

(Annexe N°1- 3)

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du....., relatif aux prestations administratives rendues par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique et les établissements sous tutelle et aux conditions de leur octroi (JORT n°..... du.....).

Organisme : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education
Physique (Direction générale de la jeunesse)

Domaine de la prestation : Jeunesse

Objet de la prestation : Octroi du timbre fiscal sur le voyage à l'étranger.

Conditions d'obtention de la prestation

- Voyage organisé par une organisation ou association de jeunesse.
- Age des participants ne dépassant pas 30 ans.
- Invitation préalable de l'organisme pour effectuer une activité à l'étranger.

Pièces à fournir

- Invitation de l'organisme étranger adressée à l'organisation ou à l'association de jeunesse concernée.
- Liste nominative des participants ayant moins de 30 ans : (nom et prénom – date et lieu de naissance – N° du passeport – préciser l'organisme et le pays d'accueil – date d'adhésion à cette organisation.)
- Photocopie de la première page du passeport de chaque participant.
- Photocopie du billet d'avion pour chaque participant.
- Police d'assurance du voyage.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier pour étude et accord. - Préparation de l'arrêté d'exonération. - Envoi du dossier à la direction des affaires financières. - Octroi des timbres. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisme ou l'association. - Services de la direction générale de la jeunesse. - Service financier de la direction des affaires financières du ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> -une semaine à partir de la date de dépôt du dossier

Lieu de dépôt du dossier

Service :Bureau d'ordre central du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.

Adresse : Avenue Mohamed Ali Akid- Tunis1003

Lieu d'obtention de la prestation

Service :Direction des affaires financières au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.

Adresse : Avenue Mohamed Ali Akid- Tunis1003

Délai d'obtention de la prestation

Une semaine à partir de la date de dépôt du dossier.

Références législatives et / ou réglementaires

- Décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005 fixant les attributions du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique.